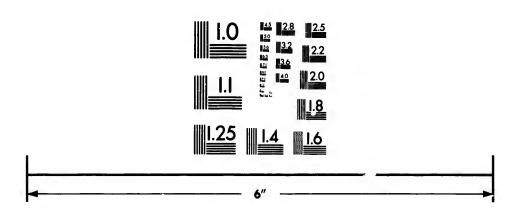


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

Et like to the state of the sta



CIHM/ICMH Microfiche Series.

CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadian de microreproductions historiques



(C) 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

| _ | 12X | 16X | | 20X | | 24X | | 28X | | 32X |
|------------------------|---|---|---|-----|---|---|--|---|--|--|
| | | | 1 | | | | | | | |
| | item is filmed at ti locument est filmé 143 | au taux de ré | | | | | 26X | | 30X | |
| | | | | | | | | | | |
| | Additional commo | | ı: | | | | | | | |
| | Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ If se peut que certaines pages blanches ajoutées fors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | | | | J slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiallement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. | | | | | |
| | Tight binding may along interior mar La re liure serrée p distorsion le long | rgin/ Deut causer de | l'ombre ou | | | Seule éd Pages w | tion availa ition dispo holly or pa | onible artially ob | | |
| | Bound with other Relié avec d'autre | | | | | | suppleme nd du mat | | | nire |
| | Coloured plates at Planches et/ou ille | | | | ✓ | | of print va négale de | | ion | |
| | Coloured ink (i.e. Encre de couleur | | | | V | Showthi Transpar | _ | | | |
| | Coloured maps/ Cartes géographic | ques en coulei | ır | | | | stached/ étachées | | | |
| | Cover title missin- Le titre de couver | | | | | | scoloured colorées, | | | |
| | Covers restored a Couverture restau | | | | | | stored and staurées d | | | |
| | Covers damaged/ Couverture endon | | | | | | maged/ ndommage | ies | | |
| | Coloured covers/ Couverture de cou | uleur | | | | | pages/ couleur | | | |
| origi copy which | Institute has attem nal copy available which may be bib in may alter any of oduction, or which isual method of file | for filming, Fe diographically the images in may significa | atures of th unique, the ntly change | | qu'il de c poin une mod | lui a été et exemp t de vue l image rep ification d | crofilmé le possible d laire qui se pibliograph produite, d dans la mé ci-dessou | e se proc ont peut- nique, qui ou qui per ithode no | urer. Le: étre unic i peuven uvent ex | s détails ques du et modifie iger une |

The capy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of QuebecLibrary

Is

u

ifier ne

ge

ta

ure

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever sopiles.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plet et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plet, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en pranant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

| 1 1 | 2 | 3 |
|-----|---|---|
| | | |

| 1 | |
|---|--|
| 2 | |
| 3 | |

| 1 | 2 | 3 |
|---|---|---|
| 4 | 5 | 6 |

Enjer Carton Nº 19

BIBLIOTHEQUE TRICOLORE A 2 CENTINS.

SÉRIE BLANCHE, No. 1.

CRI D'ALARME

AU SUJET DE

L'accaparement du Canada par les

CONGREGATIONS RELIGIEUSES,

PAR

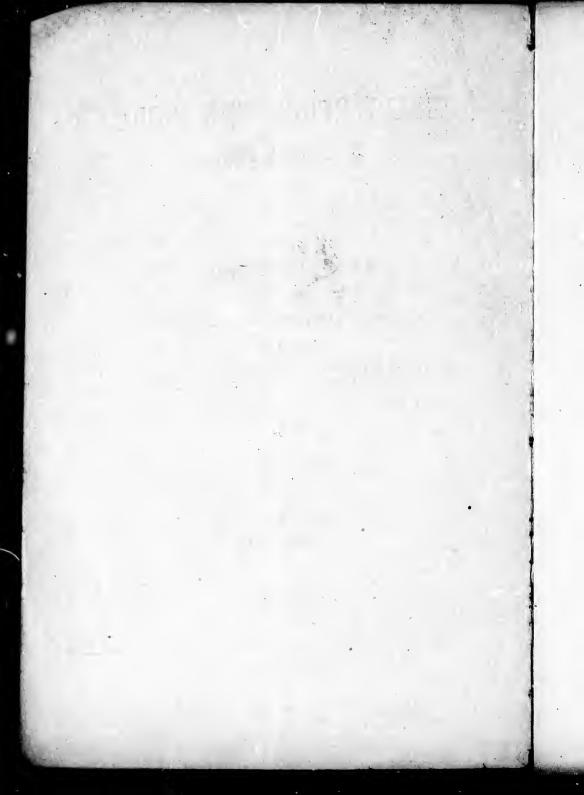
Jehan Le Testu,

Publiciste.

Bien penser et bien dire ne vont pas sans bien faire.

MONTRÉAL,

Toutes communications et mandats devront être adressés à l'auteur, poste restante.



LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Le devoir minimum des Législateurs et Conducteurs de Peuples est de leur donner l'instruction.

> Savez-vous lire et écrire? Combien de gens au Canada pourraient répondre oui.

> Que penser alors de nos Législateurs?

CRI D'ALARME.

I

Ce premier cri, que nous jettons à tous les échos, puisse-t-il ne pas tomber dans des oreilles indifférentes et par conséquent cou-

pables de lèse-patrie.

Provoqué par ce qui vient d'être débité à la tribune de la chambre, à Québec, au sujet de la question des aliénés et poussé, parce qu'il s'agit d'êtres humains, qu'il ne faut pas laisser exploiter, nous venons hardiment crier devant l'opinion publique canadienne : attention! pitié pour les malheureux!! et gare à nos porte-monnaie!!!

H

Comme il nous a été donné de le lire dans les journaux; il a été déclaré, que c'est en France, à partir de la Révolution Française, que l'on a commencé à s'occuper des aliénés, comme il le méritaient. On a dit à ce sujet, que ces gens-là, marqués au front du sceau de la folie, étaient des malheureux dignes de pitié, de soins et des attentions les plus délicates — toutes choses appréciées et mises en pratique, dans cette France, toujours à la tête de la civilisation et de l'humanité —

quoiqu'en disent les cléricaux qui ne cessent de l'accabler sous le poids de leurs sarcasmes et de leurs malédictions, dont il est vrai, elle ne se soucie guère; ce qu'il était bon d'ajouter.

On y a répété aussi, et cela pour les besoins de la cause, qu'en France, pour les fous, on a fait tout ce que l'on dévait faire et que pour obtenir de bons résultats, c'est sur les sœurs

de charité que tout a été édifié.

La vérité, est qu'en France, les établissements d'aliénés sont des établissements laïques; (les meilleurs et les seuls à recommander, aussi bien en matière hospitalière qu'en matière d'enseignement,) que ces établissements sont sous la direction et le contrôle de l'Etat, et que s'il y a des sœurs, pay ses, lo jées et nourries, c'est parce que, jusqu'à présent, il n'y a pas eu, en France, possibilité de créer un corps d'infirmières laïques Ajoutons, que si on n'a pas encore pu en créer un, c'est grâce à l'opposition des partisans des régimes déchus et de ceux qui cherchent à faire fléchir l'Etat devant l'Eglise.

III

Il est donc déjà établi, que ces bonnes sœurs, partout où elles se sont introduites et maintenues; elles ne l'ont fait que moyennant de l'argent comptant, leur nourriture et leur logement, et que là dedans la charité n'avait pas grand chose à voir.

Faut-il ajouter que cela se passe en France, aussi bien pour les hospices d'aliénés, pour les asiles de vieillards, pour les hopitaux, que pour les établissements d'orphelins et d'orphelines; et que par conséquent, nos bonnes sœurs, tout en faisant de la charité et de la philanthropie, font encore d'excellentes affaires, qui leur permettent de construire des édifices absolument magnifiques et d'acheter de belles et nombreuses propriétés?

IV

Ceci bien posé, revenons à nos aliénés.

Il a donc été avancé, à la chambre, que par dévouement, charité, etc...., de bonnes et de braves sœurs se feraient un devoir de se charger des soins, de l'entretien ainsi que de la nourriture des aliénés à raison, seulement, (voilà un seulement bon à retenir) de \$ 100 par tête et par an. L'on a ajouté, que ce chiffre était inférieur à celui que dépenserait l'Etat, s'il se chargeait lui-même de cela; qu'enfin les sœurs, seules, étaient à même de remplir convenablement un pareil service!!!

Eh bien! au nom du droit, de la justice et

de la vérité, nous protestons....

Nous protestons, parce que ce chiffre de \$100 est exagéré; ensuite, parce qu'indépendamment de cette somme, les sœurs sauront tirer parti des aliénés, en les faisant participer à des travaux quelconques, dont elles bénéficieront; enfin, parce qu'en les laissant seules, comme maîtresses des lieux, elles ne donneront pas à ces malheureux les

soins et les douceurs que réclament leurs situations des plus intéressantes; mais, les traiteront en parias et en esclaves comme cela avait lieu jadis au bon vieux temps heureusement passé!

V

La preuve? vous la désirez? mais je vais vous la donner! Savez-vous en effet, à combien revient, à l'Etat Français, aux départements et aux communes, le logement, la nourriture, l'habillement et l'entretien d'un aliéné? Eh bien! ça revient à une moyenne de 17 sous par tête et par jour, soit, par an

à 62 piastres.

Or, ce que vous ne savez peut-être pas et que je vais vous apprendre, c'est qu'en France, les aliénés sont utilisés par l'Etat, et ce pour leur plus grand bien et leur amélioration matérielle et morale, à divers travaux d'agriculture, de jardinage et manuels, lesquels arrivent presque à couvrir le montant des dépenses, que nécessitent leur garde, leurs soins, leur logement et leur nourriture. Cela est tellement vrai, que petit à petit, ces établissements reconnus d'utilité publique, parviennent, tous les ans, à faire des économies sur les sommes, qui leur sont allouées annuellement. Ces économies leur permettent alors, soit d'acheter de nouvelles propriétés servant constamment à les agrandir, soit à améliorer la demeure des aliénés et par conséquent les biens de l'Etat.

Savez-vous aussi, que de bonnes gens, touchés de pitié pour ces malheureux deshérités, font très souvent, à l'article de la mort, des donations à ces établissements; donations qui contribuent aussi à les enrichir et par conséquent à soulager un plus grand nombre de malheureux et dans de meilleures conditions?

VI

Donc, au Canada, où les vivres et les matières premières sout meilleurs marché qu'en France; où les congrégations ne paient aucunes taxes, mais se contentent de re aplir leurs bourses, gouffres insondalles, ce n'est pas 100 piastres que les sœurs devraient demander pour soigner les aliénés, mais bien 100 piastres qu'elles devraient donner elles-mêmes, puisqu'ils leur resteraient encore et les produits des travaux des aliénés, (qu'elles fe raient travailler soyez-en sûrs) et le montant des aumônes qu'elles ne manqueront pas de faire sous prétexte de soigner ces malheureux, sans oublier les donations dont elles sont si friandes.

Et qu'on ne vienne pas nous dire le contraire, car, preuves en mains, nous nous feront forts de prouver ce que nous avançons.

Donc, il importe que l'établissement en question soit entre les mains et sous le contrôle de l'Etat, quel que soit le prix (exagéré selon nous) que cela puisse coûter; d'abord, par économie, puis par prévoyance et enfin par humanité. Cela n'empêcherait pas d'y utiliser les services des bonnes sœurs, mais alors, à titre d'employées seulement; employées que vous paierez au mieux, si vous le voulez, (afin qu'elles n'aient pas ensuite l'air de nous faire un cadeau) mais auxquelles, au nom du bon sens, de la justice et des malheureux, vous vous garderez bien de sacrifier l'avenir de cet établissement, le travail des aliénés et le montant des donations qui ne manqueront pas de lui être attribuées, par les cœurs généreux et philanthropes que contient ou contiendra le Canada.

r

n

rs

0

31.

0..

e

0-

at

l-

es

ne-

3.

en n-

ré

d,

in

Donc, Messieurs nos législateurs, laissez ou mettez cet établissement entre les mains de l'Etat, quelqu'en soit le prix, et vous nous éviterez de payer des sommes considérables et exagérées à des personnes qui ne manqueront pas après, soyez-en sûrs, pour essayer de vous donner le change, de venir nous dire: (quoique grassement et trop généreusement rétribuées) qu'elles n'ont accepté cette neuvelle source de revenus, que par charité, dévouement et humanité. Telles que nous les connaissons, elles seront, plus tard, bien capables de nous dire, qu'elles n'ont fait cela que pour nous faire plaisir et nous être agréables; à nous Canadiens!

Nous espérons, que ce cri d'alarme poussé d'une façon désintéressée, ne restera pas sans écho, et qu'il servira, tout au moins, à rendre nos législateurs un peu moins portés à faire des libéralités aux congrégations religieuses, avec l'argent des contribuables.

Ces derniers ont été, jusqu'à ce jour, suffisamment pressurés et tondus courts, pour que nos législateurs se montrent un peu plus mé-

nagés de nos deniers.

Ce qui en prouve la nécessité, c'est que beaucoup d'entre eux, (plus d'un million) ont déjà émigré aux Etats Unis, alors qu'il est reconnu que le Canada pourrait nourrir une population de plus de 100 millions d'habitants.

Donc, à bon entendeur salut!

SIMPLES REFLEXIONS

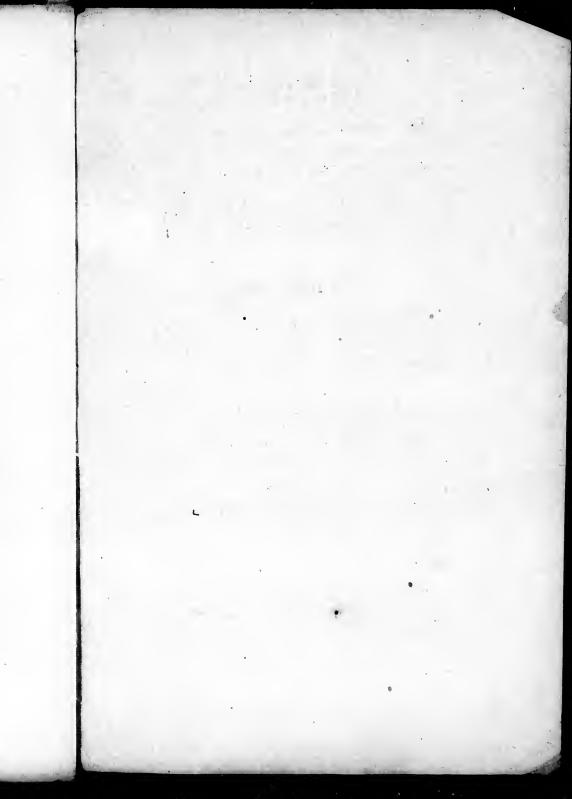
Nos législateurs paraissent embarrassés de trouver le moyen de supprimer l'ivrognerie.

À notre avis, le meilleur moyen serait de supprimer les fabriques de whiskey.

Un autre moyen moins radical et plus pratique, consisterait en la suppression des droits excessifs qui pèsent sur les vins, bières et cidres; la diminution des prix des licences et l'augmentation des droits sur les alcools.

En outre, l'ouverture des cafés le Dimanche permettrait aux gens de boire quand ils ont soif et les détournerait de l'habitude qu'ils ont contractée, d'emporter du gin ou du whiskey dans leurs poches, pour le boire à la dérobée.

En France, où les cafés sont libres, il y a bien moins divrognes, toute proportion gardée, que dans le Canada.



PUBLICITE

Les annonces devront être envoyées à l'auteur en même temps que le montant en un mandat poste à raison de

25 cents les 3 lignes en caractère 8 3 cents par ligne en sus.

ABONNEMENTS

Des abonnements payables d'avance et en mandats postes, seront servis aux conditons suivantes:

| • | oz numeros |
|-----------------------------|------------|
| SÉRIE BLANCHE | \$ 1.00 |
| SÉRIE BLEUE | 66 |
| SÉRIE ROUGE: | " |
| Les trois séries ensembles, | \$ 2.75 |

Avis.— Les numéros 1 des séries bleues et rouges, seront mises en vente tous les samedis à raison d'une série par semaine.

APPEL.— Les personnes qui désireraient s'occuper de la création d'une Académie. PSYCHO-PHYSIOLOGIQUE analogue à celles de Paris, Londres, New-York et Berlin. sont priées de vouloir bien adresser leurs communications à l'auteur qui s'occupe de cette question.

